

20

20

Rapport d'activité

TABLE DES MATIÈRES



Edito du Président	3
Faits marquants de l'Afipa	4
L'Afipa en quelques mots	4
Des orientations clairement définies	5
Une éthique du secteur réaffirmée	6
Les principales actions menées en 2020	7
Notre engagement face à la crise sanitaire	7
Soutenir les activités des adhérents de l'Afipa face à la Covid 19	8
Mieux comprendre les dynamiques du secteur	9
Soutenir l'excellence de ses adhérents	11
Notre présence dans les médias	12
Notre secteur en quelques chiffres	12
Nos adhérents au 31 décembre 2020	13
Les laboratoires adhérents de l'Afipa au 31 décembre 2020	13
Les membres associés de l'Afipa	13
L'équipe des permanents de l'Afipa	14
Nous contacter	14

EDITO DU PRÉSIDENT

Face à une année 2020 marquée par des événements sans précédent, il me paraissait important de vous présenter nos perspectives et actions mises en place durant cette année, aussi imprévisible qu'elle eut été.

Cette dernière aura pourtant donné naissance à des élans de générosité insoupçonnés et aura montré toute l'énergie et la capacité déployées par les laboratoires pharmaceutiques adhérents de l'Afipa pour répondre au mieux, et dans des délais restreints, à la crise sanitaire que nous continuons de subir. Elle aura également mis en lumière - et nos études sur le sujet tout comme l'utilité de nos produits l'attestent - les attentes des patients mais également celles des pharmaciens en termes d'accès aux produits de santé et de prévention de premier recours.

Nos échanges avec les autorités de santé qui ont émaillé l'ensemble de l'année tout comme nos actions : plaidoyer sur les soins de premier recours, webinaires, enquêtes et analyses ou encore l'élaboration d'une charte de déontologie professionnelle ont permis un accompagnement durable de nos adhérents.

Il me paraît également important - au regard de ces derniers mois - de réitérer notre volonté de faire des soins de premier recours en pharmacie, un pilier de l'écosystème de santé français. C'est pourquoi, nous avons esquissé durant toute cette année 2020 des propositions concrètes portant aussi bien sur la définition du parcours officinal, les bonnes pratiques d'usage des produits de santé et de prévention de premier recours que sur la valorisation de ces derniers.

Ces propositions fortes, et en partenariat avec les acteurs clés de notre secteur, ne demandent qu'à être concrétisées dans les années qui viennent ! Je nous souhaite donc de continuer sur notre lancée et ne doute pas, qu'à terme, ces propositions participeront à la consolidation de la résilience du système de santé français.

Je tiens enfin à remercier tous les permanents, les administrateurs et tous les adhérents qui ont contribué aux travaux de l'Afipa en 2020.



Président de l'Afipa
Christophe de la Fouchardière



FAITS MARQUANTS DE L'AFIPA

L'Afipa en quelques mots



Fondée en 1972, l'Association Française de l'Industrie Pharmaceutique pour une Automédication responsable (Afipa) regroupe et représente les laboratoires pharmaceutiques qui commercialisent des produits de santé et de prévention de premier recours, disponibles en pharmacie sans ordonnance (c'est-à-dire des médicaments de prescription médicale facultative, des dispositifs médicaux de premier recours et des compléments alimentaires).

L'Afipa est administrée par un Conseil d'administration qui est investi de tous les pouvoirs pour sa gestion et la direction de ses affaires. Il définit ainsi les grandes orientations politiques de l'association et prend toutes les décisions dans ce domaine. Le conseil d'administration de l'Afipa est composé de quinze membres au plus, élus par l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration a été partiellement renouvelé lors de l'Assemblée générale de l'Afipa qui a eu lieu le 24 juin 2020. Les six administrateurs suivants ont ainsi été élus pour un mandat de 3 ans :

- Monsieur Yves DAMBLEMONT (Boiron)
- Monsieur Nicolas GIRAUD (Mayoly Spindler)
- Monsieur Stéphane GRENON (P&G Health)
- Monsieur Vincent GUIRAUD-CHAUMEIL (Pierre Fabre)
- Madame Romana JOURDREN (GSK)
- Monsieur Sébastien LUCOT (Coopération Pharmaceutique Française)

Par ailleurs, Madame Astrid ZIEBART (Johnson & Johnson Santé Beauté France) a été élue au poste de Secrétaire Générale de l'Afipa. Madame Aurélia LIVET (Ipsen Consumer Healthcare) a, quant à elle, été élue au poste de Trésorière de l'Afipa.

L'Afipa tient à remercier les administrateurs dont le mandat s'est terminé en 2020 pour leur implication et contribution aux travaux de l'Afipa : Madame Anabelle FLORY-BOIRON (Boiron), Monsieur Gilles CARCAUZON (Therabel) et Monsieur Pascal LEFRANÇOIS (Pierre Fabre).

Au 31 décembre 2020, la composition du Conseil d'Administration était la suivante :

- Christophe de la FOUCHARDIÈRE (Perrigo), Président*
- Pascal BROSSARD (Zambon), Vice-Président*
- Antoine BON (Urgo Healthcare), Vice-Président*
- Vincent COTARD (Sanofi Santé Grand Public), Vice-Président*
- Astrid ZIEBART (Johnson & Johnson Santé Beauté France), Secrétaire Générale*
- Aurélia LIVET (Ipsen Consumer Healthcare), Trésorière*
- Stéphane COHEN (Bouchara-Recordati)
- Fabrice DAL-MAS (UPSA)
- Yves DAMBLEMONT (Boiron)
- Nicolas GIRAUD (Mayoly Spindler)
- Stéphane GRENON (P&G Health)
- Vincent GUIRAUD-CHAUMEIL (Pierre Fabre)
- Romana JOURDREN (GSK)
- Sébastien LUCOT (Coopération Pharmaceutique Française)
- Frédéric MORLIE (Reckitt)



* Les administrateurs ayant un astérisque forment également le Bureau de l'Afipa

Des orientations clairement définies



L'année 2020 a été le fruit d'une réflexion en profondeur, qui a conduit à la mise en place d'un projet stratégique pour les années à venir, à travers l'adoption de son plan stratégique 2020-2023. Une vision, une mission et des valeurs clés ont été adoptées par l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour donner une ligne de conduite à l'Afipa et ainsi, à terme, permettre au secteur des produits de premiers recours d'être un pilier fort de la résilience du système de santé français.

La vision adoptée est ainsi formulée : « Les produits de santé et de prévention de premier recours, sécurisés par le pharmacien et son équipe, sont considérés comme une composante essentielle pour préserver et améliorer la santé des Français ».

L'Afipa a pour mission de développer et garantir un cadre et environnement favorables à la reconnaissance des produits de santé et de prévention de premier recours, dans le respect des réglementations en vigueur, sous l'impulsion des laboratoires adhérents et en collaboration avec les pharmaciens et les autorités pour préserver et améliorer la santé des Français.

Pour y arriver cinq axes stratégiques ont été actés :

- 1 Améliorer l'environnement des produits de santé et de prévention de premier recours ;
- 2 Améliorer le bon usage des produits de santé et de prévention de premier recours en lien avec les pharmaciens ;
- 3 Améliorer et pérenniser les relations avec les partenaires institutionnels essentiels de l'Afipa ;
- 4 Apporter une valeur ajoutée aux laboratoires adhérents ;
- 5 Assurer le comportement éthique des adhérents.



L'adoption du plan stratégique a été l'occasion de réaffirmer les valeurs et principes clés de l'Afipa. Ainsi, à tout moment, et à travers toute activité, l'Afipa démontrera et appliquera les principes et valeurs suivants :

- **Comportement éthique,**
- **Approche responsable (y compris d'un point de vue environnemental),**
- **Attention à la sécurité du patient et au bon usage des produits de santé et de prévention de premier recours,**
- **Co-construction et partenariat avec les parties prenantes,**
- **Force de proposition.**

Une éthique du secteur réaffirmée

L'année 2020 a vu l'adoption de la Charte de déontologie professionnelle de l'Afipa, à l'issue d'une série de consultations avec l'ensemble des adhérents.

Cette Charte s'inscrit dans le plan stratégique de l'Afipa (pilier 5) ; elle a pour objet de :



Présenter la vision de l'Afipa et les obligations de ses adhérents en tant qu'acteurs du parcours de soins,



Rappeler les références communes essentielles des adhérents de l'Afipa afin de définir un cadre éthique et une déontologie professionnelle commune,



Formaliser les engagements essentiels des adhérents de l'Afipa devant guider leurs activités professionnelles.

Sa mise en œuvre s'appuiera sur un Comité Déontologique, qui sera établi en 2021.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES EN 2020

Notre engagement face à la crise sanitaire

Tirer les enseignements des premières vagues de la pandémie de Covid 19



Afin de tirer les grands enseignements de la crise sanitaire sur l'organisation du système de soins français, l'Afipa a édité, à la rentrée 2020, son plaidoyer : « Faire des produits de santé et de prévention de premiers recours un levier de résilience et d'accès aux soins de proximité ».

Ce manifeste a permis une analyse précise des attentes des patients mais également des pharmaciens sur l'accès aux produits de santé et de prévention de premiers recours. Il dresse ainsi une réflexion plus générale sur l'organisation du système de santé, la place des pharmaciens d'officine et des produits de santé et de prévention de premiers recours dans l'offre de soins

Cette publication a permis de mettre en exergue des recommandations à destination des pouvoirs publics en :



Définissant un parcours de soins officinal,



Renforçant le bon usage des produits de santé et de prévention de premiers recours,

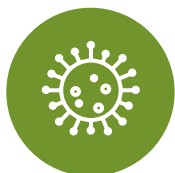


Valorisant la place de ces derniers dans l'offre de soins,



Valorisant et promouvant les filières de production française et européenne.

Par ailleurs, un colloque organisé le 24 septembre 2020, en partenariat avec l'Ordre national des pharmaciens, l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine (USPO), la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF) et le Quotidien du Pharmacien, a également été l'occasion de tirer les leçons de la crise sanitaire au travers de deux tables-rondes :



Quelles leçons tirer de la crise Covid pour la dispensation des produits de premiers recours et le conseil pharmaceutique ?



Quelles perspectives et nouvelles solutions au service d'une dispensation des produits de premiers recours favorisant un parcours de soins de proximité ?

Ce temps fort a permis de faire intervenir le Député de la Sarthe, Jean-Carles GRELIER, qui a partagé son ressenti sur la situation actuelle mais aussi son adéquation à la démarche de cohésion initiée par l'ensemble des partenaires de l'événement : *« Le système a montré l'ensemble de ses limites, on a des territoires qui sont privés de médecins et des français de plus en plus inquiets. Le pharmacien est au cœur du système de santé français car les officines couvrent la quasi-totalité des territoires. Il est souvent le dernier professionnel de santé immédiatement disponible et immédiatement accessible quand il faut parfois plusieurs semaines pour avoir accès à un médecin. Il est, à mes yeux, indispensable dans les mois et années qui viennent. Il faut renforcer la coopération des professionnels de santé. (...) Notre système de santé meurt de notre organisation trop pyramidale. Imaginer qu'on ne peut pas organiser sur un territoire une coopération sanitaire efficace sans un médecin à sa tête est à mon avis un leurre ».*

Soutenir les activités des adhérents de l'Afipa face à la Covid 19

Pour répondre aux nouveaux défis liés à la Covid 19, l'Afipa a renforcé son dispositif de communication à l'attention de ses adhérents. Ainsi, la fréquence de la newsletter générale Afip'Actu est devenue bimensuelle et de nombreux webinaires et réunions en ligne ont été organisés pour informer les adhérents sur les nouvelles dispositions en lien avec la Covid.

Mieux comprendre les dynamiques du secteur

Le 5 février 2020, l'Afipa a présenté les résultats du Baromètre 2019 des produits de santé et de prévention de premier recours (France métropolitaine, Corse & DOM-TOM), réalisé en collaboration avec OpenHealth.

L'année 2019 a vu une croissance nulle du marché à 3,7 milliards d'euros. Toutefois, le Baromètre a également démontré que la croissance des dispositifs médicaux de premier recours (+ 5,6 %) et celle des compléments alimentaires (+ 5,6 %) sont parvenues à compenser la baisse des médicaments de prescription médicale facultative (- 4 %). Cette baisse s'explique notamment par différentes mesures réglementaires adoptées ces dernières années (relistages, retrait du libre accès..).

Pourtant les produits de santé et de prévention de premier recours sont plus que jamais, en France, un potentiel de santé publique et un réservoir d'économies pour le système de santé français, notamment en termes d'équité et d'accès aux soins. Certaines régions ont d'ailleurs déjà fait ce choix et se sont beaucoup plus investies dans le réflexe pharmacien. Pourtant, ce marché reste inexploité.

« A l'heure où l'accès au médecin est de plus en plus difficile et long en France, le développement des produits de santé et de prévention de premier recours permettrait d'améliorer l'accès aux soins, sécurisé par le pharmacien, en plus des économies pour la Sécurité sociale. Aussi mériterait-il d'être intégré dans les politiques sanitaires du pays. Ce baromètre et nos dernières études montrent un vrai attrait des Français pour nos produits qui s'appuie sur une confiance renouvelée dans les pharmaciens, le succès de la vaccination grippale en pharmacie en est une parfaite illustration. Nous appelons les décideurs politiques à mener une réflexion sur la place des médicaments de prescription médicale facultative, et plus globalement des produits de santé et de prévention de premier recours, dans notre système de santé »

Christophe de la Fouchardière, Président de l'AFIPA.

C'est la raison pour laquelle l'Afipa travaille activement à la construction d'un parcours de soins officinal pour permettre un recours plus fréquent et sécurisé à des soins de premiers recours auprès des pharmacies françaises.

Face à une situation sanitaire inédite, l'Afipa s'est investi sur de nombreux sujets réglementaires directement en lien avec la Covid et les positions et propositions des autorités publiques, notamment :



La limitation de la dispensation de paracétamol instaurée en mars 2020 et puis celle appliquée aux substituts nicotiques,



Les positions des autorités de santé sur la prise d'ibuprofène, les dispositifs médicaux utilisés pour le lavage de nez, certains compléments alimentaires...,



Les dispositions relatives à la publicité grand public et aux professionnels de santé (modification des modalités de dépôts de demandes de visas de publicités, ajout de mentions obligatoires pour certains médicaments en lien avec la Covid) ... Nos échanges soutenus avec l'ANSM ont permis de la convaincre d'amender de façon conséquente ses propositions initiales.

L'année 2020 a également été marquée par des défis pour les adhérents en matière de ressources humaines. Aussi l'Afipa a organisé plusieurs enquêtes et réunions pour permettre aux adhérents de partager les actions et ajustements nécessaires au fil de l'évolution de la pandémie de Covid 19.

Soutenir l'excellence de ses adhérents

L'Afipa, se veut être un lieu d'échanges et de décisions pour ses adhérents, elle mène ainsi des travaux techniques, en s'appuyant notamment sur ses comités et commissions :

Il s'agit :



Du Comité Réglementaire des Produits de Selfcare ;



De la Commission « Médicaments » ;



De la Commission « Dispositifs Médicaux » ;



De la Commission « Compléments Alimentaires » ;



De la Commission « Communication et Affaires Publiques ».

Leurs réunions ont permis, tout au long de l'année, un échange riche d'expertise entre membres, ainsi que d'avancer sur de nombreux projets et actions de l'Afipa. Par ailleurs, et au regard de l'actualité, des groupes de travail ont été constitués aboutissant à des propositions concrètes. L'Afipa a également porté la contribution de notre secteur dans de nombreuses instances mises en place par les autorités de santé, notamment à travers les Comités d'Interface Médicaments et Dispositifs Médicaux de l'ANSM (et les groupes de travail qui en découlent) ou à travers des échanges réguliers avec la DGCCRF.

Toutes nos propositions sont répertoriées sur la page dédiée à l'Afipa sur le site de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique.

Notre présence dans les médias

L'année 2020 a été l'occasion pour l'Afipa de communiquer activement avec les médias. Six communiqués de presse ont été émis conduisant à 111 retombées presse.

L'Afipa a enfin réagi à certaines publications telles que le Hors-Série 60 millions de consommateurs, portant sur les Médicaments de prescription médicale facultative et les compléments alimentaires.

Tous les travaux mentionnés dans ce rapport annuel ont bénéficié de la contribution précieuse des administrateurs et de nombreux collaborateurs des laboratoires adhérents, ainsi que de membres associés. A tous, un grand MERCI

NOTRE SECTEUR EN QUELQUES CHIFFRES



Les produits de santé et de prévention de premier recours sont des alliés essentiels de la santé du quotidien. Ils sont disponibles sans ordonnance en pharmacie, et **80% des Français les utilisent chaque année.**



Ils regroupent les **médicaments de prescription médicale facultative, les dispositifs médicaux de premier recours et les compléments alimentaires** (soit au 31 décembre 2020, 81 900 références).



Ils représentent **310 millions de visites en pharmacie par an**, soit environ 25% des visites en pharmacie.



Plus de 30 molécules disponibles sans ordonnance sont listées comme médicaments essentiels par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), soit environ 2500 spécialités de prescription médicale facultative en France. Par ailleurs, plus de 50% des médicaments de PMF dispensés en France sont fabriqués sur le territoire national.



Le secteur s'appuie sur **25 000 collaborateurs** qui veillent à répondre aux besoins des patients et à assurer leur sécurité.

NOS ADHÉRENTS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Les laboratoires adhérents de l'Afipa

Les laboratoires adhérents (ou membres actifs) sont des fabricants ou responsables de la mise sur le marché de spécialités pharmaceutiques (médicaments) intéressés par les produits de santé et de prévention de premier recours.

Au 31 décembre 2020, l'Afipa comptait 28 laboratoires pharmaceutiques, qui représentent environ 80% du marché des médicaments de prescription médicale facultative et 60% du marché des produits de santé et de prévention de premier recours :

- Bayer Healthcare
- Coopération Pharmaceutique Française
- Gifrer Barbezat
- GSK
- HRA Pharma France
- Ipsen Consumer Healthcare
- Johnson & Johnson Sante Beauté
- Laboratoire de l'Abbé Soury
- Laboratoires Boiron
- Laboratoires Bouchara-Recordati
- Laboratoires Expanscience
- Laboratoires Génévrier
- Laboratoires Gilbert
- Laboratoires Lehning
- Laboratoire Marque Verte
- Laboratoires Mayoly-Spindler
- Laboratoire Pierre Fabre Medical Care
- Melisana Pharma
- Perrigo France
- PiLeJe
- P&G Health France
- Reckitt
- Sanofi CHC France
- Thérabel Lucien Pharma
- Upsa
- Urgo Healthcare
- Weleda
- Zambon France

L'année 2020 a vu l'adhésion de PiLeJe à l'Afipa.

Les membres associés de l'Afipa

Les membres associés sont des partenaires (entreprise, association...) de la santé qui sont intéressés par les produits de santé et de prévention de premier recours.

Au 31 décembre 2020, l'Afipa comptait 6 membres associés :

- Aboca
- GERS
- OpenHealth
- Pharmanager Development
- RNI Conseil
- Vidal

L'équipe des permanents de l'Afipa

L'ensemble des actions menées par l'Afipa s'appuie sur une équipe de 5 permanents (composition au 23/05/2021) :

- Délégué Général : Luc BESANÇON
- Responsable affaires réglementaires « Dispositifs médicaux et Compléments alimentaires » : Séverine BOUILLAGUET
- Responsable affaires réglementaires « Médicaments » : Fanny STEIN
- Responsable de la communication et des affaires publiques : Maiwenn COUGARD
- Office manager : Julie MASTOURA

CONTACT

**Pour toute question sur ce rapport annuel (ou tout autre sujet),
vous pouvez contacter l'Afipa :**

Par email : afipa@afipa.org

Par courrier : 8 rue Saint-Saëns, 75015 Paris – France

Par téléphone : +33 (0)1 56 77 16 16

Par fax : +33 (0)1 56 77 16 17

**Vous pouvez également nous retrouver sur notre site Internet
(www.afipa.org), sur Twitter ou LinkedIn.**

AGENCE VIANOVA

ANNE ZUCCARELLI – 06 74 98 59 09 / ANNE.ZUCCARELLI@VIANOVA-RP.COM

ROSE MEISTER – 06 06 55 69 17 / MEISTER@VIANOVA-RP.COM